



Assemblée générale MSA Nord-Pas de Calais



Procès-verbal de l'assemblée générale du vendredi 2 juin 2023

Le vendredi 2 juin 2023, les délégués cantonaux de la MSA Nord-Pas de Calais se sont réunis en assemblée générale ordinaire au site minier de Wallers-Arenberg.

Cette assemblée générale a été régulièrement convoquée par Monsieur Dominique Vermeulen, Président du conseil d'administration de la MSA Nord-Pas de Calais, par courriel adressé le 13 avril 2023 à chacun des délégués.

Discours d'ouverture de Monsieur Dominique Vermeulen, Président

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les directeurs,
Mesdames et Messieurs les délégués,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve aujourd'hui pour notre assemblée générale. Le conseil d'administration, la direction et moi-même attendions avec beaucoup d'impatience ce temps fort de la vie mutualiste.

Avant d'entamer les travaux de notre assemblée générale, je tiens à remercier chaleureusement les personnalités qui nous font l'honneur d'être présentes aujourd'hui. Cela témoigne de votre attachement au régime agricole et nous y sommes très sensibles.

Enfin, je vous remercie vivement, vous tous, délégués et membres des échelons locaux, pour vous être rendus disponibles aujourd'hui et ainsi affirmer votre attachement à notre mode de gouvernance et à l'importance de notre action sur les territoires ruraux.

Le quorum étant atteint, je déclare officiellement ouverte notre assemblée générale (Taux de participation : 26,52 %, soit 148 délégués présents).

Désignation des assesseurs

Monsieur Vermeulen propose la désignation des personnes suivantes en qualité d'assesseurs qui veilleront au bon déroulement de notre assemblée générale :

- ◆ **1^{er} collège : Madame Isabelle Cassez Comité Pays d'Aire – Bassin minier**
- ◆ **2^{ème} collège : Monsieur Jean-Pierre Baber du Comité Scarpe-Escaut,
(Cantons de Caudry, Orchies et Valenciennes)**
- ◆ **3^{ème} collège : Monsieur Bernard Bézu du Comité Canche-Authie.**

Monsieur Vermeulen demande à Monsieur Rétaux d'assurer les fonctions de Secrétaire de séance.

Sans abstention, ni opposition, ces propositions sont acceptées à l'unanimité par l'Assemblée.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Monsieur Vermeulen propose de procéder à l'approbation par vote à main levée du procès-verbal de l'assemblée générale 2022, qui était disponible sur le site internet.

Les personnes ayant un pouvoir en leur possession (carton de couleur orange) sont invitées à les utiliser pour formuler leurs intentions de vote.

Sans abstention, ni opposition, le procès-verbal de l'assemblée générale 2022 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du Règlement Intérieur du Conseil d'administration

Monsieur Vermeulen propose de procéder à l'approbation du règlement intérieur du conseil d'administration par vote à main levée, qui était disponible sur le site internet.

Les modifications portent sur :

- L'article 8 : composition du Cass plénier portée à 26 membres, 13 salariés et 13 non-salariés ;
- L'article 18 : procédure de vote à distance.

Les personnes ayant un pouvoir en leur possession (carton de couleur orange) sont invitées à les utiliser pour formuler leurs intentions de vote.

Sans abstention, ni opposition, le règlement intérieur du conseil d'administration est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Vermeulen précise qu'au cours de l'assemblée, les délégués seront également amenés à donner leur approbation, toujours par vote à main levée, sur les résolutions financières ainsi que les motions.

Comme lors de l'assemblée générale précédente et comme on a pu le constater à l'arrivée sur le site, deux stands sont mis à disposition.

Les conseillers en protection sociale sont présents pour répondre aux questions et/ou problématiques ayant un caractère personnel. Monsieur Vermeulen les invite à le rejoindre sur scène afin que l'on puisse les identifier : Elodie Jnaini, Joy Sinno, Christine Marin, Christelle Amo, Anne-Charlotte Delcambre et Bérénice Charmes.

Le service « Relation entreprises » est également présent pour guider et accompagner quant à l'utilisation des services en ligne particuliers et professionnels : Emilie Delaval, qui est invitée à venir sur scène et disponible dès la fin de notre assemblée générale.

Une nouveauté cette année, un stand dédié à l'application « Webapp élus » qui sera disponible pendant le cocktail. L'équipe vie mutualiste sera présente pour aider à installer l'application sur les téléphones et guider pour son utilisation.

Monsieur Vermeulen poursuit avec la présentation de son rapport moral.

Le Rapport moral du Président

Mesdames et Messieurs,
Chers invités, chers délégués.

Comme je l'ai évoqué dans mes propos introductifs, l'année 2022 fut une année post Covid.

Après un contexte de crise sanitaire en 2020-2021 qui nous a tous affecté, à titre personnel et professionnel, la MSA a continué à être présente tant auprès du secteur économique agricole que de nos adhérents.

Des aléas climatiques et économiques ont largement impacté l'agriculture en France et la MSA a joué un rôle d'amortisseur social et économique dans toutes les crises.

Exemple : Pec résilience

Dans le cadre du plan de résilience, le gouvernement a mis en place un dispositif exceptionnel de prise en charge des cotisations (Pec) sociales dénommé "Pec résilience" en lien avec les impacts de la crise en Ukraine.

*La région Nord-Pas de Calais a bénéficié de 13 400 000 € de Pec Résilience.
600 exploitants en ont bénéficié avec en moyenne une aide d'un montant de 2 800 €.*

Je n'insisterai dans mon rapport moral que sur quelques points.

1) Notre activité en tant qu'opérateur de protection sociale solidaire

En fonction des diverses réformes gouvernementales, notre Front-office et notre Back-office se sont adaptés pour assurer le versement des prestations et améliorer notre qualité de service.

Il s'agit pour nous d'éviter un service public tout numérique mais d'adapter nos canaux de contacts en fonction de la nature de la demande plus ou moins complexe et de la présence territoriale.

Au travers de l'accompagnement des entreprises, il s'agit aussi via des matinées dédiées, de présenter le guichet unique.

A ce titre, je vous fais part du courrier d'une de nos adhérentes du Pas-de-Calais qui témoigne de l'importance de cet équilibre : il s'agit bien là du service public du dernier kilomètre au service du monde rural.

Cette adhérente souligne qu'elle est allée dans les locaux de la MSA vers 18 heures et a été reçue par « une charmante dame » qui l'a reçue avec le sourire et félicite la MSA « Chapeau, à la MSA nous ne sommes pas considérés comme des pions ! Et ce n'est pas le cas partout ! Encore merci ».

2) La prévention du mal être à destination des salariés et des non-salariés du monde agricole

Depuis plusieurs années et la mise en place des sentinelles dans l'avesnois, notre caisse s'est traditionnellement beaucoup investie dans le cadre de la prévention du mal être.

Le guichet unique est le tremplin de formidables projets, bien au-delà de notre population protégée, qu'il s'agisse de la protection sociale de base, de l'action sanitaire et sociale ou de l'offre de service.

Exemple :

- *Deux représentations en 2021 « Le stress est dans le pré » - un « débat théâtral » sur le thème du mal-être en agriculture.*
- *Depuis 2019, 35 sentinelles ont été formées au niveau de la MSA Nord – Pas-de-Calais et près de 145 personnes en situation de fragilité ont été accompagnées par la cellule.*

3) Les Elus au cœur de notre modèle mutualiste

Quel que soit notre collège d'appartenance, nos huit comités d'échelons locaux témoignent de notre légitimité démocratique et de notre connaissance du monde rural.

Face à une verticalité technocratique qui confond consultation, assentiment et légitimité représentative et électorale, notre modèle original reste plus que jamais d'actualité.

Au travers de cette AG que nous avons souhaité bâtir pour vous et autour de vous, l'élu local est la clef de voute de ce modèle mutualiste.

A mi-mandat, il convient donc de nous projeter d'une part, sur les élections de 2025 et d'autre part, sur le projet MSA 2030.

Soyez sûr de la totale implication, tant des administrateurs que des salariés de la MSA au service du monde agricole et du monde rural.

Je compte bien évidemment sur vous toutes et tous, pour contribuer à décliner nos actions, et toujours porter, dans l'unité, nos valeurs de démocratie, de solidarité et de responsabilité au service de tous nos ressortissants.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Vermeulen passe ensuite la parole à Madame Morin pour la présentation de la première animation.

Animation sur la Cellule de Prévention des fragilités

Les intervenants :

- ✓ Madame Sophie Morin, cellule fragilité
- ✓ Madame Brigitte Catteau, assistante sociale,
- ✓ Monsieur Laurent Herbommez, adhérent bénéficiaire d'un séjour « aide au répit » ;

Après avoir présenté les différents intervenants, Madame Morin propose de visionner un film sur le « mal être agricole » puis passe la parole à Monsieur Herbommez pour faire part de son témoignage.

Monsieur Vermeulen remercie Monsieur Herbommez pour ce témoignage poignant puis passe la parole à Monsieur Rétaux pour la présentation du rapport d'activité de la MSA Nord-Pas de Calais pour l'année 2022.

Rapport d'activité 2022 du directeur général

Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Chers Collègues,

Présenter un rapport d'activité d'une institution telle que la nôtre en quelques minutes n'est pas chose aisée. Je ne peux donc que vous conseiller de lire attentivement le rapport d'activité qui vous a été remis.

Je souhaite revenir sur quelques chiffres pour l'année 2022.

La MSA Nord-Pas de Calais s'est ;

- 846,33 millions € de prestations versées à 210 205 ressortissants ;
- 48 819 actifs (salariés & non-salariés) et 122 829 retraités ;
- 115 624 de personnes protégées en maladie ;
- 119 149 personnes couvertes en action sanitaire ;
- 19 906 familles allocataires ;
- 520,2 millions € versés pour la retraite de base ;

Ce temps fort vie mutualiste, c'est aussi l'occasion de dresser le bilan de toutes les actions entrepris depuis plus d'un an : ce qui s'est réalisé comme nous l'espérions, ce qui ne pouvait pas être anticipé et enfin nos projets pour l'avenir.

La MSA agit pour les jeunes et les familles

- 19 906 familles allocataires
- 20 172 enfants à charge des familles
- 7 762 bénéficiaires de la prime d'activité
- 56 millions d'€ de prestations familiales
- 3 530 531 € d'aides financières individuelles et collectives
- 119 149 personnes couvertes en action sanitaire et sociale

Une politique d'action sanitaire et sociale adaptée

- 119 149 personnes couvertes en action sanitaire et sociale
- 92 027 € versé au titre de l'aide aux étudiants et apprentis
- 15 546 interventions sociales
- 580 enfants partis en colonies de vacances
- 4 719 bénéficiaires d'une aide aux vacances

Depuis longtemps, la MSA participe au développement sanitaire et social des territoires ruraux grâce à la mise en place, avec ses partenaires, d'actions et de services répondant aux besoins de ses ressortissants. La MSA Nord-Pas de Calais, en lien avec les administrateurs et les élus locaux, a co-construit sa propre politique d'ASS adaptée au contexte local.

Notre politique d'action sanitaire et sociale assure une réponse complète, coordonnée et adaptée aux besoins des assurés.

Le versement de la prime inflation

- 45 752 4 575 200 € versés dans le cadre de la prime inflation
- 45 752 bénéficiaires de la prime inflation

Décidée par le gouvernement pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages, la prime inflation a été versée aux adhérents concernés. D'un montant de 100 euros, cette aide défiscalisée a profité aux salariés et exploitants agricoles dont les revenus (activité ou pensions) ne dépassaient pas 2 000 euros nets par mois. Elle a également été versée aux adhérents recevant certaines prestations familiales ou sociales

et aux titulaires d'une pension de retraite ou d'invalidité, sous conditions de ressources.

La MSA agit pour les séniors

- 122 829 retraités
- 38 693 retraités non-salariés
- 84 136 retraités salariés
- 520 193 000 millions € versés au titre de la retraite de base
- **33 millions d'euros versés au titre de la retraite complémentaire obligatoire**

L'anticipation, la clé d'une retraite bien préparée

- 268 entretiens information retraite menés en 2022

Pour préparer leur retraite dans les meilleures conditions, le service Relation adhérents de la MSA Nord-Pas de Calais et le Point Accueil Installation Transmission (PAIT) de la Chambre d'agriculture reçoivent les exploitants concernés. Les futurs retraités peuvent ainsi se projeter sereinement deux ans avant l'âge légal de départ.

Ces entretiens permettent aux adhérents de disposer de toutes les informations nécessaires pour envisager cette nouvelle étape de leur vie (date de départ en retraite, dispositifs existants, modalités de transmission de l'exploitation, etc.).

La MSA agit pour la santé et le bien vivre

- 115 624 personnes protégées en maladie
- 281,6 millions € de prestations santé versées
- 21 millions € d'indemnités accidents du travail
- 633 428 € montant des dépenses réalisées pour la prévention des risques professionnels en 2021

Le parcours santé des aidants

- 4 actions réalisées
- 58 participants

Dans le cadre de son offre Aidants, la MSA développe des dispositifs innovants pour accompagner les aidants.

C'est le cas du Parcours Santé des Aidants : il propose aux aidants non professionnels prenant soin d'un membre de leur famille ou d'une personne de leur entourage, gratuitement, de ne pas perdre de vue leur santé, et ce, quel que soit leur régime de protection sociale (Une consultation « santé des aidants » avec le médecin traitant, séance collective d'échanges sur les besoins et sur les solutions existantes en proximité, animée par les travailleurs sociaux du territoire, etc.).

Débat théâtral – Le stress est dans le pré

- 4 représentations
- 423 participants sur les 4 représentations

La MSA Nord-Pas de Calais, par le biais de sa cellule de prévention des fragilités, a proposé à ses ressortissants, un débat théâtral sous forme de douze saynètes illustrant l'année type d'un couple d'agriculteurs : des aléas climatiques à la lourdeur des tâches administratives en passant par la question de la transmission de l'exploitation. L'objectif étant de sensibiliser les participants à la problématique du stress et du mal-être au travail dans le milieu agricole.

La MSA agit auprès des entreprises agricoles

- 6 885 employeurs
- 33 291 salariés
- 343 millions € - cotisations émises salariés

La MSA au plus près des entreprises et de leurs salariés

- 21 rencontres organisées en entreprises

En 2022, le service Relation entreprises a multiplié les rencontres thématiques avec les employeurs de main-d'œuvre afin de présenter l'offre de services MSA et d'accompagner leurs salariés en tant que ressortissants du régime agricole.

Exemple : L'enseigne FLORADIS a rejoint le groupe ADVITAM au cours de l'année 2022. Huit réunions ont été menées avec les responsables et salariés des différents magasins, soit plus de 150 personnes.

La MSA agit auprès des exploitants

- 14 351 chefs d'exploitation
- 1 075 conjoints collaborateurs
- 153 millions € - cotisations émises non-salariés

Crise en Ukraine : les agriculteurs accompagnés

- 13 384 086 € de cotisations prises en charge par la MSA Nord-Pas de Calais en 2022
- 5 814 bénéficiaires PEC Ukraine

Face aux difficultés provoquées par le conflit en Ukraine, le gouvernement a mis en place un plan de résilience avec un dispositif de prise en charge des cotisations (PEC) sociales intitulé « PEC résilience » et avait pour vocation de soulager la trésorerie des entreprises des secteurs agricoles les plus touchés par les perturbations économiques engendrées par la guerre en Ukraine, principalement sur les postes de dépenses de carburant, engrais, gaz, électricité, alimentation animale et certains emballages.

La MSA agit sur les territoires

- 22 069 adhérents reçus en agences
- 1 108 rendez-vous prestations
- 575 rendez-vous nouveaux installés

Un nouveau point d'accueil à Caëstre

Inaugurée en septembre 2022, la MSA Nord-Pas de Calais compte désormais un nouveau point d'accueil à Caëstre. Ce nouvel espace d'accueil est le fruit d'une étroite collaboration entre le CCAS, la MSA et la Fédération Marpa Nord-Pas de Calais. En effet, cette dernière accompagne la résidence dans l'obtention du label Marpa qui devrait advenir au cours de l'année 2023.

La qualité de service au cœur de la relation adhérent

- 7,8 / 10 satisfaction globale
- 8,5 / 10 qualité d'écoute
- 7,9 / 10 temps d'attente

La CCMSA a lancé en avril 2022 un nouveau dispositif d'enquête à chaud permettant de mesurer le taux de satisfaction de nos adhérents. Et pour cette année de lancement, la MSA Nord-Pas de Calais s'est placée en tête du classement national, ex aequo avec l'Auvergne et le Poitou, du podium !

Ce résultat est le fruit de l'engagement et du professionnalisme de nos collaborateurs et je tiens très sincèrement à les féliciter.

Comme vous le savez sans doute, un agenda très chargé se profile pour les administrateurs, administratrices et délégués. Les chantiers en cours et à venir que la MSA compte porter et suivre sont nombreux.

Je peux citer ainsi, à titre d'exemple :

- **Un chantier qui vous concerne particulièrement : le déploiement de l'application dédiée aux délégués**
dont les objectifs seront de regrouper en un seul endroit toutes les informations et les échanges entre les élus et avec la MSA dans un outil accessible partout. L'équipe vie mutualiste la déploiera en fin d'année.

Durant le cocktail, le service vie mutualiste se tiendra à votre disposition pour vous accompagner dans l'installation de l'application.

- **Terres de Jim, les 8, 9 et 10 septembre à Cambrai**

En 2023, organisée par les JA du Nord-Pas de Calais, cette manifestation d'envergure aura lieu à Cambrai dans le Nord, du 8 au 10 septembre. Véritable vitrine de l'agriculture pour le monde rural et urbain, cette grande fête attire environ 100 000 visiteurs et se déroule sur un espace d'une centaine d'hectares.

En collaboration avec la MSA de Picardie, la MSA Nord-Pas de Calais y installera un village MSA à l'instar de Terre en fête.

Nous comptons tous sur votre mobilisation.

Monsieur Vermeulen remercie Monsieur Rétaux et invite Madame Coetsier à présenter les résolutions.

Lecture des résolutions par Patricia Coetsier, administratrice

Bonjour à toutes et à tous,

Je soumets à votre approbation par **vote à main levée** les deux résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve :

- le rapport général présenté par le conseil d'administration ;
- la gestion du conseil d'administration.
 - Qui est contre ?
 - Qui s'abstient ?
 - Qui est pour ?

La première résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Pour la médecine du travail, l'Assemblée générale constate un résultat excédentaire de **357 977,95 €**.

Elle décide d'affecter une partie du résultat créditeur de l'exercice **soit 217 713,39 €** au maximum autorisé de la réserve de Médecine du travail.

Le solde du résultat créditeur de l'exercice soit **140 264,56 €** est remonté à la CCMSA en application du règlement de financement institutionnel des services de santé au travail.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La deuxième résolution est approuvée à l'unanimité.

A l'issue de ces opérations, le montant de la réserve de médecine du travail sera de **1 400 087,95 €**, montant maximum autorisé par le Code Rural.

Madame Coetsier passe ensuite la parole à Madame Bernacki pour la présentation de la seconde animation.

Animation sur la valorisation des forums « Insertion »

Madame Bernacki, responsable du service Prévention, présente les intervenants :

- ✓ Madame Sylvie Buttolo, infirmière au service SST,
- ✓ Madame Maité Huarte, responsable du Front-Office,
- ✓ Monsieur Alexandre Nys, préventeur.

et propose de diffuser le film sur les forums « Insertion » qui ont été organisés en fin d'année 2022.

Madame Buttolo, Madame Huarte et Monsieur Nys présentent les différentes actions menées lors de ces forums et témoignent des retours positifs des participants.

Monsieur Vermeulen remercie Madame Bernacki et les intervenants.

Lecture et vote des motions

Monsieur Vermeulen poursuit avec le vote des motions présentées par Monsieur Torchy et Monsieur Serpaud, administrateurs 2^{ème} collège.

Monsieur Serpaud fait la lecture des trois premières motions.

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, les délégués réunis en assemblée générale ont la possibilité de formuler, sous forme de motions, des vœux pour améliorer la législation relative à la protection sociale des salariés et non-salariés agricoles.

Ces vœux sont ensuite transmis à la caisse centrale pour qu'elle porte nos revendications auprès des pouvoirs publics.

Cette année, six motions ont été proposées au conseil d'administration de la MSA qui les a adoptées.

Je sou mets à votre approbation ces six motions dont l'intégralité du texte figure dans les documents qui vous ont été remis à l'entrée.

La première motion concerne la participation forfaitaire et la franchise médicale.

Nous demandons que les bénéficiaires d'une affection de longue durée, les bénéficiaires d'un minimum vieillesse ou d'invalidité, ainsi que les jeunes âgés de moins de 25 ans poursuivant leurs études soient exonérés de la participation forfaitaire pour chaque acte médical réalisé par un médecin ainsi que de la franchise médicale qui s'applique sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires.

Nous allons procéder au vote de la 1^{ère} motion :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La première motion est adoptée à l'unanimité.

La deuxième motion concerne les prestations familiales.

Nous demandons la création d'une allocation familiale pour le premier et le dernier enfant à charge et à ce que l'âge limite d'ouverture du droit aux prestations familiales soit repoussé de 20 à 26 ans pour les enfants poursuivant leurs études ainsi que la simplification des conditions d'octroi des prestations à destination des familles les plus pauvres.

Nous allons procéder au vote de la 2^{ème} motion :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La deuxième motion est adoptée à l'unanimité.

La troisième motion porte sur l'attribution, pour les chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles, d'une rente au titre des accidents du travail quel que soit le taux d'incapacité.

A l'instar du régime accident du travail des salariés, moyennant le versement d'une cotisation adaptée, nous demandons que dans les cas où un taux d'incapacité leur a été reconnu, les chefs d'exploitation et d'entreprise agricoles bénéficient d'un capital (entre 1% et 9% d'incapacité) ou d'une rente (entre 10% et 100% d'incapacité).

Nous allons procéder au vote de la 3^{ème} motion :

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

La troisième motion est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Torchy poursuit avec les trois dernières motions.

La quatrième motion concerne l'envoi tardif des arrêts de travail (hors hospitalisation) et l'équité salariés et non-salariés

Pour les salariés, lors de l'envoi d'un arrêt de travail en dehors du délai de 2 jours prévu à l'article R321-2, Le Code de la Sécurité Sociale dans son article D323-2 prévoit que l'assuré est informé du retard constaté et de la sanction qu'il encourt en cas de nouvel envoi tardif dans un délai de 24 mois suivant la date de prescription de l'arrêt considéré.

Pour les non-salariés, en cas d'envoi d'un arrêt de travail en dehors du délai de 2 jours prévu à l'article D732-2-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime, l'assuré est sanctionné dès le premier envoi car les indemnités journalières sont attribuées à l'expiration d'un délai de 4 jours à compter de la réception de l'arrêt de travail par la caisse et au plus tôt, après l'application du délai de carence.

Nous demandons que, par mesure d'équité de traitement entre les salariés et les non-salariés agricoles, la sanction prévue au Code de la Sécurité Sociale pour les salariés soit appliquée au régime des exploitants agricoles et que l'article D323-2 dudit Code soit transcrit dans le Code Rural et de la pêche maritime.

Ainsi, l'assuré serait informé du retard constaté et de la sanction qu'il encourt en cas de nouvel envoi tardif dans un délai de 24 mois suivant la date de prescription de l'arrêt considéré.

Nous allons procéder au vote de la 4ème motion :

- **Qui est contre ?**
- **Qui s'abstient ?**
- **Qui est pour ?**

La quatrième motion est adoptée à l'unanimité.

La cinquième motion concerne l'affiliation des entreprises au Régime Agricole

Les évolutions techniques, scientifiques et des modes de consommation impliquent une adaptation permanente des pratiques culturelles afin de répondre aux besoins de la population.

Lors de la création de certaines de ces entreprises innovantes, ces dernières, bien que travaillant avec le monde agricole, sont affiliées au Régime Général à leur création, et ne rejoignent jamais le Régime Agricole. Cela est contraire à la législation du Code Rural.

Nous souhaitons que soit réaffirmé et promu l'obligation d'affiliation au Régime Agricole pour ces entreprises en vertu de l'application de l'article L722-1 du Code Rural. Il en va de même pour les entreprises dont les activités relèvent des articles L722-2 et L722-3 du Code Rural.

Nous allons procéder au vote de la 5ème motion :

- **Qui est contre ?**
- **Qui s'abstient ?**
- **Qui est pour ?**

La cinquième motion est adoptée à la majorité, avec une abstention.

La sixième motion porte sur notre convention d'objectifs et de gestion.

Elle relaie la déclaration commune adoptée par le conseil d'administration du 12 mai 2022.

Nous formulons le souhait que la COG soit plus réaliste quant aux moyens nécessaires pour garantir la qualité de service que nous nous devons de rendre à nos adhérents et que les Pouvoirs Publics nous accordent les moyens budgétaires pour compenser l'inflation.

Nous allons procéder au vote de la 6^e motion :

- **Qui est contre ?**
- **Qui s'abstient ?**
- **Qui est pour ?**

La sixième motion est adoptée à la majorité, avec un vote contre.

Monsieur Rétaux remercie Monsieur Serpaud et Monsieur Torchy et précise que ces motions seront transmises à la Caisse Centrale de la MSA et au Ministère de l'Agriculture.

Monsieur Vermeulen poursuit en invitant les membres du Comité de Direction à monter sur scène pour répondre aux questions de l'assemblée.

1. Question de Monsieur M. Robinet, administrateur MSA :

« En 2024 en France, 400 entreprises ne toucheront plus la PAC. Combien d'entreprises sont concernées dans le Nord-Pas de Calais ? »

Réponse de D. Vermeulen:

« La PAC a évolué et 2023 est une année de transition. Pour toucher la PAC, il faut être cotisant. La DDTM a demandé à la MSA les fichiers des personnes qui peuvent prétendre à la PAC en leur fournissant le numéro SNR. Les dossiers sont très techniques et la MSA va découvrir la nouvelle PAC qui sera encore plus complexe que la précédente. C'est vrai qu'il y aura des gens exclus. On ne connaît pas encore le nombre aujourd'hui. »

2. Question de Monsieur E. Billaud, délégué cantonal :

« Je touche aujourd'hui 920 € de retraite. Est-ce que je vais avoir les 1 200 € de retraite minimum comme annoncé ? Je ne pense pas être le seul dans cette situation. Mon épouse qui est au régime général touche un montant de retraite différent. »

Réponse de FE. Rétaux :

« Concernant la réforme des retraites, les décrets d'application ne sont pas encore parus. L'application au 1^{er} septembre 2023 paraît compliquée. Le grand chantier actuel de la réforme est lié au fait de retenir les 25 meilleures années. Il y a également d'autres chantiers : l'assiette de cotisations CSG-CRDS et le cumul emploi-retraite.

Il y a eu également des problèmes liés aux lois Chassaigne 1 et 2.

Par ailleurs, concernant la retraite de votre épouse, il faut savoir qu'un dossier retraite est personnel et qu'il y a des différences importantes entre les différentes catégories professionnelles.

Toutefois, en aucun cas, la MSA ne s'oppose à la revalorisation des retraites. Bien au contraire, la MSA a toujours milité auprès de la CCMSA pour la revalorisation des petites retraites. »

Réponse de D. Vermeulen :

« Soyez assurés que nous sommes conscients qu'il faut revaloriser les petites retraites sachant que la moyenne en France est de 1 500 €. On en est loin mais la MSA ne fait qu'appliquer les règles qui lui sont imposées. »

3. Question de Monsieur A. Hermant, délégué cantonal :

« Monsieur le Directeur, vous nous parlez de la retraite sur les 25 meilleures années, mais à partir de quand exactement cela s'appliquera ? Et pour les personnes qui ont déposé leur dossier en 2023, y auront-elles droit ? Autre question, pour les cotisants à plusieurs régimes, je pense notamment aux épouses, comment vont être prises en compte les 25 meilleures années ? Enfin, dernier point, est-ce que cette réforme permettra de supprimer le fameux coefficient d'adaptation sur la part de la retraite proportionnelle ? ».

Réponse de FE. Rétaux :

« Je suis malheureusement incapable de vous donner les conditions précises d'octroi de la retraite. Il n'y a pas à ce jour de décrets d'application parus alors que la mise en place est prévue au 1^{er} septembre de cette année.

Il serait ambitieux et illusoire de vous donner une réponse. J'en appelle à une cohérence du politique par rapport aux promesses faites à nos concitoyens et aux engagements pris.

Il convient d'être prudent car on ne connaît pas les détails de la réforme. Si de nouveaux éléments nous parviennent, ils seront annexés au procès-verbal de cette assemblée générale. »

4. Question de Monsieur B. Rault, délégué cantonal :

« Les revenus sont très fluctuants et on risque d'avoir «un effet ciseaux ». Il faut être vigilant et je souhaite faire une mise en alerte pour les cotisations. On se demande toujours pourquoi dans le monde agricole, on a toujours du mal à cotiser. La raison est que l'on a l'impression de ne pas avoir de retour sur certaines choses ? »

Réponse de D. Vermeulen :

« Nous sommes victimes de notre guichet unique. Il vaut mieux cotiser sans avoir de retour sur investissement. Les cotisations MSA semblent lourdes, on en est conscient mais elles financent la retraite, la CSG-CRDS, etc. Je vous souhaite de ne pas avoir de retour sur investissement car cela voudrait dire que l'on fait appel aux prestations maladie ou accident du travail. Ce serait loin d'être la meilleure des situations. »

5. Question de Monsieur Bracq, administrateur MSA :

« Je souhaiterais revenir sur la cinquième motion qui porte sur l'affiliation de certaines entreprises innovantes. Or, lors des réunions de comités de protection sociale, il a été décidé de ne pas reprendre ces entreprises. Qu'en est-il ? »

Réponse de D Vermeulen :

« Je pense qu'il y a une confusion car la cinquième motion concerne l'affiliation des entreprises innovantes qui produisent des protéines agricoles à base d'insectes et non pas l'assistance de ces entreprises.

Elles devraient être affiliées au régime agricole et non pas au régime général. La MSA se doit de récupérer ces entreprises. Si cela nous échappe, la MSA disparaîtra.

En Picardie, la Picardie a réussi à récupérer une entreprise de ce type.

Or, les décisions prises dans les comités concernent l'assistance en terme de suivi médical des entreprises qui ne relèvent pas du régime agricole, La MSA n'a pas les moyens humains et financiers suffisants pour assurer ce suivi. »

Réponse de P. Deguffroy :

« Ces entreprises innovantes rattachées aujourd'hui au régime général doivent être affiliées au régime agricole. En Picardie, il s'agit de la société « Ynsect », qui est maintenant affiliée au régime agricole. »

6. Question de Monsieur Jean-Marie Lemaire, administrateur MSA Nord-Pas de Calais :

« Les accidents dans les entreprises sont encore beaucoup trop nombreux. C'est un sujet qui me tient à cœur. Quelles sont les solutions pour faire diminuer ces accidents ? »

Réponse de N. Delatre :

« On fait beaucoup de prévention mais malheureusement, jamais suffisamment. En prévention, il n'y qu'un seul mot : dire et redire sans cesse car on oublie vite.

La difficulté principale est d'arriver à faire comprendre le risque avec les bons arguments.

Il peut arriver qu'en période de stress et dans la précipitation, on ne fait pas les choses dans le bon ordre et on perd les bons réflexes. C'est là que l'accident arrive.

Néanmoins, quand plusieurs accidents se reproduisent dans la même année, des actions de prévention sont mises en place pour sensibiliser.

Il faut continuellement faire passer les messages de prévention, dire et redire encore. »

Réponse de D. Vermeulen :

« Je voudrais témoigner que les services du Docteur Delatre et de Madame Bernacki sont très affectés à chaque fois qu'un accident arrive. »

7. Question de Monsieur JM. Carlu, président de la SDAE du Pas-de-Calais :

« Je n'ai pas de question mais je voudrais donner une explication sur les petites retraites.

Avant les retraites étaient basées sur le bilan de carrière. A juste titre, on vient d'obtenir le calcul de la retraite sur les 25 meilleures années. Or, à une certaine époque, quand on avait de bons revenus, on cotisait à fonds perdus. Le comptable nous conseillait, et on le faisait, d'investir dans du matériel afin de diminuer les impôts.

Il en est de même pour les épouses, qui ont souvent une très faible retraite alors qu'elles ont beaucoup travaillées. Il aurait fallu investir dans un statut particulier pour lui assurer une retraite.

Il faut donc dire que c'est un peu de notre faute si aujourd'hui nous avons de faibles retraites. Il faut dire aux jeunes aujourd'hui qu'il est important de bien préparer leur retraite ».

Applaudissement de l'assemblée suite à l'intervention de Monsieur Carlu.

Réponse de D Vermeulen :

« Je tient tout d'abord à saluer le courage de ton intervention. Il est vrai qu'il est important de préparer sa retraite. »

Discours de clôture de Monsieur Manten - 1^{er} vice-président de la CCMSA

Monsieur le Président, Cher Dominique

Monsieur le 1^{er} Vice- Président, Cher Michel

Monsieur le Directeur Général, Cher Franck Etienne RETAUX

Mesdames, Messieurs les Personnalités présentes.

Chers Délégués,

C'est avec grand plaisir que je participe au titre de la Caisse Centrale de MSA à votre Assemblée Générale

Je souhaite débiter cette Assemblée Générale en remerciant l'ensemble des élus, administrateurs et délégués, les salariés et l'équipe de direction pour votre présence et votre mobilisation sur le terrain, au service de tous nos adhérents salariés et non-salariés.

- Mesdames, Messieurs les élus, merci à vous en particulier pour les actions que vous menez sur vos territoires qui nous permettent d'accomplir notre **mission de protection sociale** au service du monde agricole et, plus globalement, du monde rural. Je pense en particulier :
 - à la détection des personnes en difficulté, qui, trop souvent n'osent pas nous solliciter directement ; grâce à vous, nous pouvons alors déclencher les aides dont elles ont besoin
 - Je pense aussi au rôle clé que vous avez auprès de nos adhérents en tant que relai d'informations et surtout d'orientation dans leurs démarches administratives ou vers les dispositifs d'accompagnement ciblés.
 - Merci également pour votre participation aux projets et actions déployées sur vos territoires telles que les actions de prévention santé ou solidarité.
Je pense en particulier à l'action commune Alimentation menée en octobre 2022 et qui a mobilisé 20 000 participants sur plus de 350 actions partout en France, **dont 9 organisés par la MSA NPC**, un beau succès !
- Présents sur tous les fronts, les **crises** suscitent également notre mobilisation. Qu'elles soient climatiques, économiques, ou sanitaires, la fréquence et les impacts de ces crises, ont nécessité de la part de la MSA de développer un **véritable savoir-faire dans le soutien de ses adhérents**.
 - Nous devons rester vigilants sur les difficultés que peuvent rencontrer les filières afin d'alerter les pouvoirs publics le plus rapidement possible. L'objectif est, ensuite, de faire preuve de célérité et de réactivité dans la mise en œuvre des aides.
- Le contexte est exigeant, et malgré les contraintes qui pèsent sur les budgets et les effectifs, nous avons toujours été **au rendez-vous de la mise en œuvre des politiques publiques** grâce à l'implication de tous et notamment des salariés des MSA.

Ainsi, pour continuer à exercer notre mission de service public, de proximité et de qualité, la Caisse Centrale, que je représente aujourd'hui, ne cesse de **défendre la pérennité de nos moyens humains et financiers**.

- Nous menons des échanges soutenus avec les tutelles ; très concrètement nous avons demandé un budget complémentaire pour 2023 qui vise à compenser les effets de l'inflation sur les charges de fonctionnement et sur le pouvoir d'achat des salariés.
- Tous ensemble nous poursuivons une stratégie d'influence active via des rencontres parlementaires et des rendez-vous ministériels réguliers.

Preuve de l'efficacité de nos actions à la fois nationales et locales, nous avons rencontré au SIA, le président Macron, de nombreux ministres dont la première Mme Borne, et nos ministres de tutelle de l'agriculture et de la santé, et plus d'une trentaine de parlementaires.

Dans un contexte de profondes mutations, la MSA, plus que jamais se doit d'être au rendez-vous pour aider l'agriculture à relever ces enjeux et confirmer ainsi son rôle d'acteur majeur du monde agricole.

- En agriculture, santé humaine, animale et environnementale sont inextricablement liées. A cet égard, nous avons opéré une **refonte de notre stratégie santé** en intégrant une démarche de **santé globale** avec des propositions très concrètes visant à améliorer la stratégie nationale de santé dans les territoires ruraux :
- La mise en œuvre de façon efficiente de notre stratégie santé est portée par notre **guichet unique** :
 - C'est un atout clé en matière de prévention, car il permet de repérer les adhérents les plus fragiles et éloignés du parcours de santé puis de les accompagner dans une approche globale professionnelle, sanitaire et sociale.
 - A ce niveau également il s'agit de renforcer nos actions de prévention en poursuivant les actions en cours (Instants santé, actions collectives seniors, dépistages organisés des cancers, ateliers nutritifs...) et en développant de nouvelles actions telles les Instants aidants pour proposer un accompagnement individuel sanitaire et social.
 - La MSA est également impliquée dans le renforcement du repérage de risques émergents_ : évaluation, prévention et sensibilisation des risques professionnels biologiques, en particulier zoonotique, chez les travailleurs en contact avec les animaux d'élevage, la faune sauvage, les végétaux et l'environnement naturel.
- Je ne peux pas parler de risques et défis sans évoquer le sujet du mal-être. Depuis l'annonce du **programme de prévention du mal-être** par le Ministre de l'Agriculture en novembre 2021, la MSA s'est fortement mobilisée dans sa mise en œuvre et notamment la structuration et la formation des réseaux sentinelles sur tout le territoire afin d'améliorer la détection des personnes en détresse.

J'en profite pour saluer l'investissement de la MSA NPC qui est mobilisée depuis de nombreuses années sur le sujet, comme l'a rappelé précédemment le Président VERMEULEN.

La MSA a organisé la 2ème rencontre des réseaux professionnels de l'accompagnement consacré au « *mal-être en agriculture : en parler et agir* » le 20 avril à la Caisse Centrale.

A ce sujet, je vous informe que l'ancien député du Lot-et-Garonne, Olivier DAMAISIN a remplacé, le 29 mars dernier, Daniel LENOIR en tant que coordinateur national du programme.

➤ Nous portons nos ambitions dans le cadre des concertations pilotées par le ministère et les Chambres visant à élaborer le **futur pacte et le futur projet de loi d'orientation et d'avenir agricole**. Il sera soumis au parlement au second semestre 2023.

Dans ce cadre nous réaffirmons notre souhait de modification du Code rural qui permettrait l'affiliation au régime agricole des nouvelles activités (agriculture urbaine, élevage d'insectes, production d'énergie...) et au-delà, du secteur agro-alimentaire, que nous souhaitons depuis longtemps (ex Lactalis).

Il s'agit également pour la MSA de sécuriser les affiliations « classiques » avec l'homogénéisation des règles afin que tous puissent bénéficier des avantages d'un régime professionnel unifié (ex de structures viticoles affiliées au RG)

La MSA propose à ses adhérents un modèle que nous pourrions qualifier de « **protection sociale à hauteur d'hommes** ». **L'ouverture de votre dernier point d'accueil à Caëstre en est la parfaite illustration !**

Le **réseau MSA et ses 13 000 salariés bien sûr** et une proximité se matérialise également par notre investissement dans le **programme France Services** qui permet de réinstaller les services publics au plus près des administrés. A ce jour, 79 Espaces France Services sont labellisés MSA, **dont 3 pour la MSA NPC incluant 2 France Services itinérantes.**

- Le réseau d'**offre de services avec plus 210 associations** qui permettent à la MSA d'intervenir au-delà de sa mission de service public au profit de l'ensemble du monde rural auprès des personnes âgées, du handicap, de l'insertion professionnelle, des familles. Preuve de notre ambition, l'ouverture de la **200è MARPA** à Préfailles en Loire Atlantique, qui a été saluée au SIA par Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités.
- Enfin, les près de **14 000 élus MSA**, fer de lance de notre engagement sur les territoires : notre modèle mutualiste permet de « retisser » des liens dans une société fracturée par les crises. L'enjeu pour la MSA est de favoriser l'engagement et le renouvellement des générations dans la perspective des élections 2025. C'est par les élus actuels que nous réussirons à mobiliser de nouvelles énergies pour le mandat à venir. Ce sera le sujet des **prochaines Journées Nationales** organisées à Tours en octobre.

Pour terminer mon propos, nous devons sans attendre nous engager dans la **construction du futur plan stratégique de la MSA pour** la période 2025-2030.

Cette démarche MSA 2030 vient d'être lancée avec des travaux qui associeront élus, réseau et CCMSA.

Clé de voute de la négociation de la COG, elle doit favoriser la mobilisation des élus et des salariés de la MSA autour d'objectifs communs porteurs de nos ambitions, avec une feuille de route qui sera validée lors de l'AG 2024 de la CCMSA.

La MSA une institution responsable, solide et d'avenir.
Je sais pouvoir compter sur vous et votre engagement.

Merci de votre attention.

Discours de clôture de Monsieur Colin - 1^{er} vice-président

Bonjour Mesdames,
Bonjour Messieurs,

Nous arrivons à la fin des travaux de notre Assemblée Générale, avant de nous retrouver autour d'un buffet que vous avez bien mérité.....

Je voudrais remercier les délégués, qui sont les acteurs essentiels d'une Assemblée Générale pour leur participation et leur écoute.

Merci aux divers intervenants pour leurs présentations et mes remerciements particuliers à Thierry Manten, c'est toujours un plaisir Thierry pour nous de te recevoir dans le « Grand Nord »....

Au nom du Conseil d'Administration et en mon nom personnel un grand merci à l'ensemble des agents de la caisse qui malgré la diminution des effectifs voulue par les Pouvoirs Publics, les agents se forment régulièrement et se remettent en cause avec comme préoccupation permanente de satisfaire nos adhérents.

Avant de clore, je souhaite revenir sur un sujet qui est malheureusement de plus en plus d'actualité, je veux parler du « Mal être Agricole » au travers de ce titre, nous avons l'impression que ce sont, uniquement les agriculteurs qui sont concernés,

Or, il n'en est rien, tous les salariés quelque-soit leur profession sont impactés au même titre que les chefs d'entreprises.

Les raisons de ce « mal être » sont multiples ; ils sont la résultante de la combinaison de plusieurs facteurs.

Ce n'est pas le lieu ici pour dresser une liste des problèmes rencontrés, je dirais simplement que le monde change, il change très vite, voire trop vite et certaines personnes perdent leurs repères, Tous les êtres humains n'ont pas la même faculté d'adaptation au changement. Préoccupée par la situation, la MSA est au cœur du dispositif de prévention du suicide.

Je vais revenir sur la formation dite « SENTINELLE » qui intègre l'approche de la stratégie nationale avec le soutien du Ministère de la santé.

Cette formation « SENTINELLE » a pour but de créer dans les territoires un réseau de « Relais » capable de repérer les personnes en souffrance et d'agir en lien avec les professionnels de santé. Cette formation est assurée par des spécialistes, elle s'adresse à des personnes concernées par le mal être des autres et permet d'alerter les services compétents.

Il va de soi qu'il n'est pas question pour vous comme pour moi de nous immiscer dans la vie privée de notre voisin, néanmoins si nous pouvons sauver une personne de son mal être, nous nous devons de Le faire.

Chaque Caisse de MSA est dotée de cellules pluridisciplinaires de prévention, composée de travailleurs sociaux, de médecins, de Psychologues, etc....Avoir cette cellule, c'est une chose mais encore faut-il connaître et repérer les adhérents en difficultés.

En temps qu'élus, vous êtes les représentants des adhérents de votre territoire, chargés de faire remonter les besoins du terrain.

Je profite donc de votre présence pour lancer un appel à ceux qui le souhaite de s'inscrire à la formation « SENTINELLE ».

Individuellement et collectivement nous devons redoubler d'efforts en vue d'aider les personnes qui rencontrent des difficultés.

Repérer, Comprendre, Agir.

Nous avons besoin de vous les élus afin de détecter les situations le plus en amont possible, chacun d'entre nous peut et doit apporter sa pierre à l'édifice.

La Direction de la MSA et mes collègues du Conseil d'Administration, nous savons pouvoir compter sur vous pour vous impliquer dans cette formation.

Je vous remercie de votre attention et je déclare la clôture de notre Assemblée Générale 2023.

Tirage au sort du jeu concours

Monsieur Colin poursuit en indiquant qu'à tirage au sort va être réalisé via l'application « plouf-plouf » parmi l'ensemble des délégués présents dans la salle.

Après le tirage au sort, Madame Geneviève Cauchy est déclarée gagnante et est invitée à monter sur scène pour recevoir son bon cadeau, un séjour au Centre AVMA de Cabourg.

Monsieur Colin déclare l'assemblée générale close et invite les participants à rejoindre le buffet à l'extérieur pour le cocktail déjeunatoire.

Wallers-Arenberg, le 2 juin 2023

Le secrétaire de séance
Franck-Etienne Rétaux

Le président du conseil d'administration
Dominique Vermeulen